

HONORAIRES

COMISSIONS SUR VENTES HABITATION

Nos prix sont affichés **frais d'agence inclus** et **toutes taxes incluses** avec **honoraires à la charges de l'acquéreur**, au taux de T.V.A. de **20%**

de 0€ à 100.000€ 10% T.T.C. de 101.000€ à 150.000€ 6% T.T.C.

de 151.000€ et plus 5% T.T.C.

IMMEUBLES COMMERCIAUX ET TERRAINS A BATIR

5% T.T.C du prix de vente à la charge de l'acquéreur

COMMISSIONS SUR LOCATIONS

HABITATION (Baux soumis aux dispositions de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989)

Honoraires TTC au taux actuel de TVA de 20%à la charge du LOCATAIRE

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail, le montant TTC a la charge du locataire ne pouvant excéder celui à la charge du bailleur :

8€ le mètre carré en zone non tendue / 10€ le mètre carré en zone tendue

12€ le mètre carré en zone très tendue / Etat des lieux d'entrée : 3€ le mètre carré

Honoraires TTC au taux actuel de TVA de 20%à la charge du BAILLEUR

Honoraires de négociation : un mois de loyer hors charges.

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 8 euros le mètre carré en zone non tendue / 10 euros le mètre carré en zone tendue / 12 euros le mètre carré en zone très tendue / Etat des lieux d'entrée : 3 euros le mètre carré